

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00530

Numéro SIREN : 487 602 740

Nom ou dénomination : MARTINTER

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt 17481

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU MARTINTER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 243 Rue Jean Jaurès 59650 VILLENEUVE D'ASCQ		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 8 7 6 0 2 7 4 0 0 0 2 8		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le. 31122021	
		N-1 31122020	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB AC	
		Frais de développement * CX CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF AG	
		Fonds commercial (1) AH AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN AO	
		Constructions AP AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR AS	
		Autres immobilisations corporelles AT AU	
		Immobilisations en cours AV AW	
		Avances et acomptes AX AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS CT	
		Autres participations CU 109 251 695 CV 109 251 695	109 251 695
		Créances rattachées à des participations BB BC	
		Autres titres immobilisés BD BE	
Prêts BF BG			
Autres immobilisations financières* BH BI			
TOTAL (II) BJ		109 251 695	109 251 695
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL BM	
		En cours de production de biens BN BO	
		En cours de production de services BP BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR BS	
		Marchandises BT BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX BY	
		Autres créances (3) BZ 5 384 CA 5 384 17 271 470	5 384
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD CE	
		Disponibilités CF 10 419 473 CG 10 419 473	10 419 473
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH CI		
	TOTAL (III) CJ	10 424 857	17 271 470
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif* (VI) CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		119 676 552	126 523 165
Revenus : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives :	(3) Part à plus d'un an CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

Pour copie certifiée
conforme sur 4 pages

H JMN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU MARTINTER		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 65 703 508 ...)	DA	65 703 508	65 703 508	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	6 570 351	6 570 351	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	45 041 319	45 041 319	
	Report à nouveau	DH	2 307 316	(217 216 425)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 918	219 523 741	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	119 658 413	119 622 494
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 638	7 352	
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 500	6 893 318	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	18 138	6 900 670	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	119 676 552	126 523 165	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 138	6 900 670		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : <u>SASU MARTINTER</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens * services *	FD	FE	FF	
			FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	12	15
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	12
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	16 838	877 775
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 432	7 244
	Salaires et traitements*			FY	26 680	76 680
	Charges sociales (10)			FZ	11 053	22 017
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements*		GA	
			dotations aux provisions*		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)			GE	2	1
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	56 006	983 719
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(55 994)	(983 703)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III) GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV) GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	8 931 838	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	63	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	8 931 901	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	8 931 901	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(55 994)	7 948 198

Désignation de l'entreprise		SASU MARTINTER		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	104 863	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		224 081 645
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	104 863	224 081 645
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		5 409 114
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		5 409 114
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	104 863	218 672 530	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 950	7 096 987	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	104 875	233 013 563	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	68 956	13 489 821	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	35 918	219 523 741	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *		HP	
		Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	63
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

MARTINTER

Pour copie certifiée
conforme sur 8 pages

H. J. J.

Annexe aux comptes sociaux

31 Décembre 2021

1. Faits marquants de l'exercice

La Société a comme seule activité la gestion des titres de participations qu'elle détient auprès de sociétés spécialisées dans les activités de recouvrement, d'assurances et de crédit à la consommation.

L'exercice précédent a été marqué par la cession de participations financières ayant permis de dégager un résultat exceptionnel de 218 673KEUR.

2. Principes, Règles et méthodes comptables

a. Déclaration de conformité et bases de préparation

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29-11-1983, le règlement ANC n° 2014-03 et les règlements 2015-06 et 2016-07.

Elles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
- Indépendance des exercices

b. Immobilisations Financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la situation nette ainsi que du volume d'affaires et de la rentabilité attendue de la société détenue. Il est également tenu compte, le cas échéant, de la valeur de marché.

c. Créances et dettes

Les dettes et créances sont inscrites pour leur valeur nominale. Le cas échéant, des dépréciations destinées à couvrir le risque de non-recouvrement sont constituées.

3. Notes sur l'Actif du Bilan

a. Actif immobilisé

Immobilisations

Le détail des immobilisations est repris dans les feuillets 2054 et 2055, joints à la présente annexe.

Détail des titres de participations

Société	Capitaux propres à la clôture de l'exercice KEUR	% de détention	Valeur nette comptable des titres KEUR	Provision sur titres	Résultat net à la clôture de l'exercice EUR
Cofidis Group	1 968 034	20%	109 252	-	150 230

Information sur Cofidis Group :

L'activité du groupe a encore été perturbée par le contexte sanitaire au cours du premier semestre, en particulier au Portugal et dans les pays d'Europe Centrale. La reprise de l'activité a été plus tardive que prévu mais soutenue à partir de juin.

Tandis que la concurrence s'est élargie et renforcée, Cofidis Group a poursuivi sa stratégie de digitalisation massive et la plupart des filiales ont vu leur part de marché croître cette année encore. Les financements ont été supérieurs de 10% au réalisé de 2020. Le coût du risque a été quant à lui orienté à la baisse.

MARTINTER

Le secteur du crédit à la consommation en Espagne a été fortement impacté par une crise liée aux taux d'usure, dont le coût s'élève à plusieurs dizaines de millions d'Euros.

Malgré ce contexte défavorable, Cofidis Group a généré un résultat net consolidé de 150 MEUR, conforme à ses prévisions.

Une vigilance reste de mise sur les évolutions réglementaires à venir mais le groupe anticipe un retour progressif à la normale pour l'ensemble des activités à horizon 2023.

b. Actif circulant

Le détail de l'actif circulant est repris dans le feuillet 2050 joint à la présente annexe.

La variation de la créance de cash pooling s'explique par le remboursement du compte courant sans pour autant avoir mis fin à la convention signée.

c. Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

Néant.

4. Notes sur le Passif du Bilan

a. Capitaux Propres

A la clôture de l'exercice, le capital de la Société est constitué de 3 551 541 actions ordinaires d'une valeur nominale de 18,50 EUR entièrement libérées.

KEUR	Ouverture	Résultat	Affectation du résultat	Dividendes et acomptes	Réduction	Clôture
Capital	65 704					65 704
Primes d'émission et de Fusion						
Réserves légales	6 570					6 570
Autres réserves	45 042					45 042
Report à Nouveau	(217 218)		219 524			2 306
Résultat de l'exercice	219 524	36	(219 524)			36
Provisions réglementées	0					0
Total	119 622	36	0			119 658

Le montant distribuable à la clôture de l'exercice précédent composé du résultat et du Report à Nouveau créditeur de 4 790 402€, s'élevait à 224 314 143€.

Au cours de l'exercice précédent, la Société ayant procédé au versement d'un acompte sur dividende de 222 006 828 €, le solde a été affecté au Report à Nouveau, soit 2 307 315€.

b. Provisions

Néant.

c. Dettes

Les dettes fournisseurs de 7 638 € et les dettes sociales et fiscales de 10 500 € sont à moins d'un an.

d. Détail des charges à payer

EUR	31.12.2021
Factures non parvenues (TTC)	7 638

MARTINTER

Autres charges à payer	0
Total des charges à payer	7 638

5. Notes sur le compte de Résultat

a. Compte de résultat synthétique

000 EUR	31.12.2021
Gain (perte) d'exploitation	(56)
Résultat financier	0
Résultat exceptionnel	105
Produit (charge) d'impôts	(13)
Bénéfice (perte) net	36

En l'absence de produits d'exploitation et compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 55 994 EUR, le résultat d'exploitation est déficitaire de 55 994 EUR.

La société enregistre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 104 863 EUR sur l'exercice, en lien avec une opération de cession de titres réalisée en 2016.

Compte tenu de l'impôt sur les bénéfices de 12 950 EUR, l'exercice 2021 se solde par un bénéfice de 35 918 EUR, contre un bénéfice de 219 523 741 EUR pour l'exercice précédent.

b. Impôts sur les sociétés

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale au 01/01/2006.

La tête du Groupe fiscal intégré est la société ARGOSYN.

Cette dernière est seule redevable de l'impôt de l'ensemble. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

A la clôture, le champ d'application de l'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes : Direxi, SCI Oise Picardie, Martinter, Trokers, Plemato et Artanole.

Le montant de l'impôt remonté à la société ARGOSYN pour l'exercice est de 12 950EUR.

c. Honoraires

Le montant des honoraires des CAC liés au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre s'élève à 5 202 EUR TTC.

6. Autres éléments

a. Données sociales

Effectif à la clôture : 3.

b. Société mère

ARGOSYN est la société consolidante de la société.

c. Parties liées

La société n'a pas enregistré de flux significatifs relatifs à des transactions non conclues à des conditions normales avec les parties liées.

d. Engagements hors bilan

Suite à la cession des titres Cofidis Participations intervenue dans l'exercice, le Groupe Argosyn – actionnaire unique de la Société - et Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont formalisé par un avenant aux accords conclus en 2008, les termes et conditions des futures cessions dans Cofidis Participations. La Société qui détient des titres Cofidis Participations est partie liée à l'engagement.

Depuis le 1^{er} décembre 2021 et jusqu'au 31 janvier 2024, le Groupe Argosyn a, à sa seule initiative, la possibilité de vendre à Crédit Mutuel Alliance Fédérale l'intégralité de sa participation restante. Ces promesses d'achat seront exerçables annuellement entre le 1^{er} décembre et le dernier jour du mois de février. A défaut d'exercice par le Groupe Argosyn au cours de cette période, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourra à son tour exercer une promesse de vente entre le 1^{er} Février et le 31 mars 2024, portant sur ces mêmes titres.

Dans les deux cas, le prix d'achat de ces actions devra être déterminé par les parties. En cas de désaccord, chaque partie désignera un expert qui devra être une banque d'investissement internationale de renom ou un des quatre cabinets d'audit internationaux.

e. Évènement post clôture

Néant.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des décimales)*

Désignation de l'entreprise SASU MARTINTER										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
			Matériel de transport*			KY		KZ		LA		
			Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
			Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	109 251 695	8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ	109 251 695	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	109 251 695	0H		0J			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		EW		
CORPORELLES	Terrains					IP		IX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
	Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers					IU		MM		MN	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS		MT		
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY		NG		NH			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		
	Autres participations					I0		0X		0Y	109 251 695	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		
TOTAL IV					I3		NJ		NK	109 251 695		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K		0L	109 251 695	0M	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU MARTINTER</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE			PF			PG			PH	
Terrains			PI			PJ			PK			PL	
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ	
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG	
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT	
TOTAL III			QU			QV			QW			QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			ØP			ØQ			ØR	
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM				NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP			SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU MARTINTERNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-I) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	d'exploitation	UE	UF			
	financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MARTINTER
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 65.703.508,50 €
Siège social : 243 – 245 rue Jean Jaurès – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
487 602 740 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
PRISES PAR VOIE D'ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 28 MARS 2022

.../...

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, s'élevant à 35 918 €, ainsi que le Report à nouveau s'élevant à 2 307 315 € en totalité au poste « Autres réserves ».

L'Associé unique reconnaît en outre que le montant du dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

2018.....	0,00 €
2019.....	0,00 €
2020.....	62,51 €

Pour extrait certifié
conforme sur page

H fern



KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Martinter SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Pour copie certifiée
conforme sur 17 pages

H. J. M.

Exercice clos le 31 décembre 2021
Martinter SAS
243 Rue Jean Jaurès - 59491 Villeneuve d'Ascq
Ce rapport contient 17 pages
Référence : SK/SD



KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Martinter SAS

Siège social : 243 Rue Jean Jaurès - 59491 Villeneuve d'Ascq
Capital social : € 65 703 508

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'Associé unique de la société Martinter,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Martinter SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Martinter SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 25 mars 2022

KPMG S.A.

Signature
numérique de
Eric Delebarre

Eric Delebarre
Associé

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SASU MARTINTER Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 243 Rue Jean Jaurès 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 8 7 6 0 2 7 4 0 0 0 2 8 Néant *

				Exercice N clos le. 31122021	N-1 31122020	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	109 251 695	109 251 695
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	109 251 695	109 251 695	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 384	17 271 470
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	10 419 473		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	10 424 857	17 271 470	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	119 676 552	126 523 165	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

vendredi 4 février 2022 à 11h26

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU MARTINTER		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 65 703 508)	DA	65 703 508	65 703 508	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	6 570 351	6 570 351	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	45 041 319	45 041 319	
	Report à nouveau	DH	2 307 316	(217 216 425)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 918	219 523 741	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	119 658 413	119 622 494	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 638	7 352	
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 500	6 893 318	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	18 138	6 900 670		
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	119 676 552	126 523 165		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 138	6 900 670		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SASU MARTINTER					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (I) (11)			FQ	12 15	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	12 15	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	16 838 877 775	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 432 7 244	
	Salaires et traitements*			FY	26 680 76 680	
	Charges sociales (10)			FZ	11 053 22 017	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	2 1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	56 006 983 719		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(55 994) (983 703)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	8 931 838	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	63	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP	8 931 901		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	8 931 901	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(55 994) 7 948 198	

Désignation de l'entreprise <u>SASU MARTINTER</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	104 863	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	224 081 645	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	104 863 224 081 645	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 409 114	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 409 114	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	104 863 218 672 530	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 950 7 096 987	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	104 875 233 013 563	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	68 956 13 489 821	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	35 918 219 523 741	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	63	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	
obligatoires		A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

MARTINTER

Annexe aux comptes sociaux

31 Décembre 2021

1. Faits marquants de l'exercice

La Société a comme seule activité la gestion des titres de participations qu'elle détient auprès de sociétés spécialisées dans les activités de recouvrement, d'assurances et de crédit à la consommation.

L'exercice précédent a été marqué par la cession de participations financières ayant permis de dégager un résultat exceptionnel de 218 673KEUR.

2. Principes, Règles et méthodes comptables

a. Déclaration de conformité et bases de préparation

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29-11-1983, le règlement ANC n° 2014-03 et les règlements 2015-06 et 2016-07.

Elles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
- Indépendance des exercices

b. Immobilisations Financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la situation nette ainsi que du volume d'affaires et de la rentabilité attendue de la société détenue. Il est également tenu compte, le cas, échéant de la valeur de marché.

c. Créances et dettes

Les dettes et créances sont inscrites pour leur valeur nominale. Le cas échéant, des dépréciations destinées à couvrir le risque de non-recouvrement sont constituées.

3. Notes sur l'Actif du Bilan

a. Actif immobilisé

Immobilisations

Le détail des immobilisations est repris dans les feuillets 2054 et 2055, joints à la présente annexe.

Détail des titres de participations

Société	Capitaux propres à la clôture de l'exercice KEUR	% de détention	Valeur nette comptable des titres KEUR	Provision sur titres	Résultat net à la clôture de l'exercice EUR
Cofidis Group	1 968 034	20%	109 252	-	150 230

Information sur Cofidis Group :

L'activité du groupe a encore été perturbée par le contexte sanitaire au cours du premier semestre, en particulier au Portugal et dans les pays d'Europe Centrale. La reprise de l'activité a été plus tardive que prévu mais soutenue à partir de juin.

Tandis que la concurrence s'est élargie et renforcée, Cofidis Group a poursuivi sa stratégie de digitalisation massive et la plupart des filiales ont vu leur part de marché croître cette année encore. Les financements ont été supérieurs de 10% au réalisé de 2020. Le coût du risque a été quant à lui orienté à la baisse.

Le secteur du crédit à la consommation en Espagne a été fortement impacté par une crise liée aux taux d'usure, dont le coût s'élève à plusieurs dizaines de millions d'Euros.

Malgré ce contexte défavorable, Cofidis Group a généré un résultat net consolidé de 150 MEUR, conforme à ses prévisions.

Une vigilance reste de mise sur les évolutions réglementaires à venir mais le groupe anticipe un retour progressif à la normale pour l'ensemble des activités à horizon 2023.

b. Actif circulant

Le détail de l'actif circulant est repris dans le feuillet 2050 joint à la présente annexe.

La variation de la créance de cash pooling s'explique par le remboursement du compte courant sans pour autant avoir mis fin à la convention signée.

c. Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

Néant.

4. Notes sur le Passif du Bilan

a. Capitaux Propres

À la clôture de l'exercice, le capital de la Société est constitué de 3 551 541 actions ordinaires d'une valeur nominale de 18,50 EUR entièrement libérées.

KEUR	Ouverture	Résultat	Affectation du résultat	Dividendes et acomptes	Réduction	Clôture
Capital	65 704					65 704
Primes d'émission et de Fusion						
Réserves légales	6 570					6 570
Autres réserves	45 042					45 042
Report à Nouveau	(217 218)		219 524			2 306
Résultat de l'exercice	219 524	36	(219 524)			36
Provisions réglementées	0					0
Total	119 622	36	0			119 658

Le montant distribuable à la clôture de l'exercice précédent composé du résultat et du Report à Nouveau créditeur de 4 790 402€, s'élevait à 224 314 143€.

Au cours de l'exercice précédent, la Société ayant procédé au versement d'un acompte sur dividende de 222 006 828 €, le solde a été affecté au Report à Nouveau, soit 2 307 315€.

b. Provisions

Néant.

c. Dettes

Les dettes fournisseurs de 7 638 € et les dettes sociales et fiscales de 10 500 € sont à moins d'un an.

d. Détail des charges à payer

EUR	31.12.2021
Factures non parvenues (TTC)	7 638

MARTINTER

Autres charges à payer	0
Total des charges à payer	7 638

5. Notes sur le compte de Résultat

a. Compte de résultat synthétique

000 EUR	31.12.2021
Gain (perte) d'exploitation	(56)
Résultat financier	0
Résultat exceptionnel	105
Produit (charge) d'impôts	(13)
Bénéfice (perte) net	36

En l'absence de produits d'exploitation et compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 55 994 EUR, le résultat d'exploitation est déficitaire de 55 994 EUR.

La société enregistre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 104 863 EUR sur l'exercice, en lien avec une opération de cession de titres réalisée en 2016.

Compte tenu de l'impôt sur les bénéfices de 12 950 EUR, l'exercice 2021 se solde par un bénéfice de 35 918 EUR, contre un bénéfice de 219 523 741 EUR pour l'exercice précédent.

b. Impôts sur les sociétés

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale au 01/01/2006.

La tête du Groupe fiscal intégré est la société ARGOSYN.

Cette dernière est seule redevable de l'impôt de l'ensemble. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

A la clôture, le champ d'application de l'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes : Direxi, SCI Oise Picardie, Martinter, Trokers, Piemato et Artanoie.

Le montant de l'impôt remonté à la société ARGOSYN pour l'exercice est de 12 950EUR.

c. Honoraires

Le montant des honoraires des CAC liés au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre s'élève à 5 202 EUR TTC.

6. Autres éléments

a. Données sociales

Effectif à la clôture : 3.

b. Société mère

ARGOSYN est la société consolidante de la société.

c. Parties liées

La société n'a pas enregistré de flux significatifs relatifs à des transactions non conclues à des conditions normales avec les parties liées.

d. Engagements hors bilan

Suite à la cession des titres Cofidis Participations intervenue dans l'exercice, le Groupe Argosyn – actionnaire unique de la Société - et Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont formalisé par un avenant aux accords conclus en 2008, les termes et conditions des futures cessions dans Cofidis Participations. La Société qui détient des titres Cofidis Participations est partie liée à l'engagement.

Depuis le 1^{er} décembre 2021 et jusqu'au 31 janvier 2024, le Groupe Argosyn a, à sa seule initiative, la possibilité de vendre à Crédit Mutuel Alliance Fédérale l'intégralité de sa participation restante. Ces promesses d'achat seront exerçables annuellement entre le 1^{er} décembre et le dernier jour du mois de février. A défaut d'exercice par le Groupe Argosyn au cours de cette période, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourra à son tour exercer une promesse de vente entre le 1^{er} Février et le 31 mars 2024, portant sur ces mêmes titres.

Dans les deux cas, le prix d'achat de ces actions devra être déterminé par les parties. En cas de désaccord, chaque partie désignera un expert qui devra être une banque d'investissement internationale de renom ou un des quatre cabinets d'audit internationaux.

e. Évènement post clôture

Néant.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU MARTINTER										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KB		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN		LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	109 251 695	8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	109 251 695	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	109 251 695	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					1Ø		ØX		ØY	109 251 695	ØZ	
	Autres titres immobilisés					11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					12		2E		2F		2G	
TOTAL IV					13		NJ		NK	109 251 695	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK		ØL	109 251 695	ØM		

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU_MARTINTER							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE	PF	PG	PH			
Terrains					PI	PJ	PK	PL			
Constructions			Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ			
			Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU			
			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations			Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	QE	QF	QG			
			Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK			
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO			
			Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT			
TOTAL III					QU	QV	QW	QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					ØN	ØP	ØQ	ØR			
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions		Sur sol propre		R2	R3	R4	R5	R6			
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
		Inst. gales, agenc. et am. des const.		S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. am. divers		U2	U3	U4	U5	U6	U7		
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
		Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM					NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

vendredi 4 février 2022 à 11h26

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU MARTINTER Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-11) *	3U	TB	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	JK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	d'exploitation	UE	UF			
	financières	UG	UH			
	exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.